Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213502008-20260326-DELIB_02042026-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Moutiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Référence
02/042026

Objet de la délibération
Fixation du nombre d'adjoints

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	14	14

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Vote
A la majorité Pour : 12 Contre : 2 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 25/03/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 20 Mars à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COLAS Yves, Maire

Présents : M. COLAS Yves, Maire, Mmes : BODIN Mélanie, CORNEE Anne-Sophie, DAMON Jessica, GUINEFORT Sandie, HOCDE Marie-Thérèse, LEMAILE Magali, PRIOUR Anne-Sophie, MM : ALIX Didier, DOUCIN David, FOLIARD Cédric, FURON Yannick, GUEROIS Laurent, GUGUEN Antoine

A été nommée secrétaire : Mme BODIN Mélanie

Objet de la délibération : **Fixation du nombre d'adjoints**

Monsieur Le Maire expose :
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,
Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;
Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil (ou effectif réel dans les communes de -1000 habitants lorsque le conseil municipal est incomplet).
Ce pourcentage donne pour la commune de Moutiers un effectif maximum de 4 adjoints.

Monsieur Le Maire propose la création de 3 postes d'adjoints, et sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité
FIXE le nombre d'adjoints à 3 (12 votes pour 3 adjoints et 2 votes pour 4 adjoints)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/03/2026
Le Maire
Yves COLAS

